

zard. Le 6 novembre 1679, M. de Frontenac en remerciait le ministre par la note suivante :

“ La gratification Monseigneur que vous avez eu la bonté de procurer au Sr Bizard, Major de Montréal, m'oblige a vous en faire de tres humble remercimens, et à vous représenter qu'il luy seroit tres difficile de subsister si vous n'avez agréable de la luy faire continuer, et de la joindre sur l'estat des depenses ordinaires a ses appointemens de 400 l. qui ne luy sont payez que monoie de ce pays et ne font par consequent que cent escus de France.” (5)

Le 10 novembre 1679, l'intendant D'ichesneau accusait, dans un mémoire au ministre, le sieur Bizard de protéger ceux qui faisaient la traite avec les Sauvages dans les bois :

“ Le sieur Bizard, major de Montréal, auquel même le Roi a accordé une gratification de 300 livres cette année et qui depuis un an seulement n'est plus le domestique de Monsieur le Gouverneur, bien loin de punir les désobéissans au Roi et de tenir la main à l'exécution de ses ordres, donne lui-même l'exemple de les violer et envoie dans les bois.” (6)

Le 2 novembre 1681, M. de Frontenac sollicitait de nouveau en faveur de M. Bizard :

“ Je prends la liberté de lui adresser un placet que six officiers subalternes qu'elle avait ici dans les troupes m'ont prié de lui présenter et qui se trouvent oubliés dans les gratifications qu'elle a eu la bonté d'accorder aux autres. Le sieur Bizard, major de Montréal, n'a pas joui cette année de celle de trois cents livres que Votre Majesté avait bien voulu lui continuer parce qu'elle ne s'est pas trouvé sur l'état joint aux appointemens de sa charge de major comme je l'en avais très humblement supplié et que je l'en supplie encore.” (7)

Le 10 octobre 1682, quelques jours après son arrivée au pays, le gouverneur de la Barre convoquait au collège des Jésuites, à Québec, les principaux personnages de la colonie

---

(5) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 5.

(6) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 5.

(7) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 5.